



# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

### Dixième session

Trondheim (Norvège), 23-27 août 2019

## RAPPORT DU SECRÉTARIAT DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON DU COMITÉ DES PÊCHES

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches a été créé en 1985 pour servir d'instance mondiale de concertation sur les aspects techniques et économiques du commerce international de poisson et de produits de la pêche, y compris les aspects pertinents de la production et de la consommation.
2. La dernière session du Sous-Comité s'est tenue à Busan (République de Corée), en septembre 2017 (on trouvera le rapport de la session dans le document COFI:AQ/X/2019/Inf.6); la prochaine aura lieu à Vigo (Espagne), en novembre 2019.
3. Une synthèse des principaux débats tenus lors de la dernière session du Sous-Comité, qui présentent un intérêt particulier pour le secteur de l'aquaculture, est présentée ci-après, ainsi qu'un aperçu de l'évolution de la situation depuis septembre 2017.

### PRINCIPALES CONCLUSIONS

4. Le Sous-Comité a proposé des domaines à examiner à l'avenir. Il a mis l'accent sur les liens entre les principaux domaines de travail de la FAO et le rôle important des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire mondiale, en tant que sources d'aliments, de moyens d'existence et de revenus, et comme facteurs de croissance économique et de développement. Il a aussi insisté sur le rôle crucial que jouaient les pays en développement dans la production et le commerce du poisson et des produits de la pêche, ainsi que sur les caractéristiques et les besoins particuliers du secteur artisanal. S'agissant des obstacles au commerce, le Sous-Comité s'est dit préoccupé par le nombre croissant de mesures susceptibles d'avoir une incidence sur le commerce du poisson et des produits de la pêche, en particulier sur les exportations des pays en développement. Il a souligné qu'il fallait harmoniser davantage les normes régissant le commerce international et a appelé la FAO à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



5. Le Sous-Comité a insisté sur l'importance d'une production, d'un commerce et d'une consommation durables. Il a approuvé le rôle joué par la FAO dans le renforcement des capacités techniques sur les questions relatives au commerce et à la commercialisation, y compris la facilitation de l'accès aux marchés et la sécurité sanitaire des produits de la mer, et dans l'accroissement de la valeur des ressources halieutiques des pays, en particulier dans le cas des pays en développement. Il a pris acte du fait que certains pays en développement avaient du mal à coordonner les différents organismes nationaux chargés du commerce lorsqu'il s'agit de respecter les règles relatives aux exportations et autres exigences internationales.

6. Le Sous-Comité a souligné que le commerce international des produits halieutiques pourrait bénéficier d'un dialogue et d'une concertation renforcés entre les pays, les organisations internationales, les organisations régionales concernées et les parties prenantes, y compris le secteur privé. Il a insisté sur l'importance d'une participation active des pays aux instances et aux négociations internationales, ainsi que sur la nécessité d'améliorer l'échange d'information.

7. Le Sous-Comité s'est félicité de la collaboration croissante de la FAO avec d'autres organisations internationales et a fait part de son soutien, en particulier en ce qui concerne la nomenclature du poisson et des produits de la pêche, les activités relatives à la résistance aux antimicrobiens et les incidences des microplastiques.

8. Le Sous-Comité a souligné les multiples facettes et la nature complexe des pertes et gaspillages alimentaires dans les filières du poisson et a reconnu qu'il importait de réduire les pertes et gaspillages alimentaires dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

9. Dans le domaine de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, le Sous-Comité a demandé à la FAO de continuer à apporter son assistance technique aux pays en développement, à des fins de renforcement des capacités et d'appui aux communautés d'artisans pêcheurs.

10. S'agissant du Code de conduite pour une pêche responsable, le Sous-Comité a accueilli favorablement l'analyse globale des réponses au questionnaire sur le suivi et la mise en œuvre de l'article 11 et a félicité les Membres de la FAO pour leur taux de réponse toujours plus élevé.

## AUTRES SUJETS

11. Le Sous-Comité a aussi examiné les sujets suivants: aires marines protégées, commerce des services liés à la pêche, objectifs de développement durable (ODD), Directives d'application volontaire relatives aux programmes de documentation des prises, changement climatique et viabilité sociale. Il a réaffirmé que le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches devait continuer à mettre l'accent sur les questions liées aux principaux éléments ayant une incidence sur le commerce du poisson et des produits de la pêche.

## ÉVOLUTION DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION

12. En mars 2019, le dernier indicateur de catégorie III dont la FAO est responsable, l'indicateur 14.7.1 relatif au pourcentage du produit intérieur brut (PIB) représenté par la pêche durable, a été reclassé dans la catégorie I après approbation de la méthode proposée. On trouvera des informations à jour sur les ODD à l'adresse suivante: <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

13. Suite à l'édition 2018 du Dialogue de Vigo sur les avantages de l'emploi décent dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, la FAO a commencé à organiser des réunions multipartites destinées à encourager un débat ouvert entre les participants sur la viabilité sociale dans les filières de la pêche et de l'aquaculture et, ainsi, à faciliter l'élaboration de directives de manière durable, concrète et participative.

14. Une consultation d'experts organisée par la FAO en mars 2018 a recommandé d'élaborer un document d'orientation sur le commerce des services liés à la pêche et a souligné qu'il fallait que la FAO consacre davantage d'activités à ce sujet, conformément à son mandat et aux cibles pertinentes des ODD.

15. Le site web sur les pertes et gaspillages de nourriture dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture (<http://www.fao.org/flw-in-fish-value-chains/fr/>) est une plateforme qui centralise des analyses sur les causes des pertes et gaspillages de nourriture, et présente divers cas de figure dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la transformation et du stockage, de la vente en gros, du transport, de la vente au détail et de la consommation. Le site présente aussi des solutions qui reposent sur la mise en œuvre de bonnes politiques, y compris la prise en compte des technologies, des compétences et des connaissances disponibles, des services et des infrastructures, des règlements, de la nécessité de l'équité sociale et de la parité hommes-femmes, et des marchés.

16. À la demande des membres, des améliorations ont été apportées au site web GLOBEFISH ([www.globefish.org](http://www.globefish.org)) afin de réduire le manque d'informations sur l'accès aux marchés. Les nouveautés comprennent une analyse des rejets à la frontière sur les principaux marchés d'importation, une nouvelle publication sur le cours des principales espèces en Chine et des informations liées à la production de poisson, au commerce et aux données économiques de base. La FAO a en outre mené des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités aux niveaux national et régional afin de renforcer la sécurité sanitaire des aliments, y compris le cadre réglementaire du commerce international et les questions d'accès aux marchés.